

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 12 MARS 2012 À 19:30 HEURES,

Sont présents : Les conseillers, messieurs, Régent Beaulieu, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Sont absents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet et David Guimont.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2012-03-28

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Approbation du procès verbal de la séance du 13 février 2012

2012-03-29

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe les conseillers sur les rencontres du mois de février qu'il a assisté telles que MRC, CLD.

5. Information des conseillers

Pas d'information

6. Information de la directrice générale

Pas d'information

ADMINISTRATION

7. Résolution pour une expertise sur le Portageur

2012-03-30

CONSIDÉRANT QUE le monument « le Portageur » est en mauvaise état;

CONSIDÉRANT QU'il a été installé en 1975 pour commémorer le point d'accès de l'ancien sentier du Grand Portage qui menait au Témiscouata et aux Maritimes;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une restauration en 2005;

CONSIDÉRANT QU'il a besoin d'une restauration majeure avec une solution permanente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition d'expertise du Centre de conservation du Québec au taux de 66\$/heure et que le Centre estime le nombre d'heure à 10h avec des frais de transport de 250\$ pour un total de 910\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser, appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More ;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage accepte l'offre du Centre de conservation du Québec en date du 8 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-03-31

8. Embauche des étudiants pour le camp de jour et la piscine été 2012
CONSIDÉRANT QUE l'été 2012 approche et que c'est le temps d'embaucher les employés d'été au terrain de jeux et à la piscine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à embaucher le personnel de terrain de jeux et de piscine pour l'été 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Dépôt des intérêts pécuniaires du conseiller monsieur Réjean Beaulieu
L'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums* indique que chaque année dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose une déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour. M. Beaulieu a déposé sa déclaration en date du jour.

2012-03-32

10. Résolution pour la mise en place du comité de la Politique familiale et MADA
CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une PFM incluant une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa PFM et de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place est fondamentale au cheminement de la PFM et de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la PFM incluant la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) en partenariat avec l'élu responsable des aînés.

Le Comité de la PFM aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc...;
- D'assurer l'élaboration de la PFM :
 - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - En recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille et les aînés;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe «penser et agir Famille»;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décision et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - En priorisant les éléments du plan d'action;

- En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11. Résolution pour le budget de la PFM et MADA

2012-03-33

CONSIDÉRANT QUE l'importance de réaliser une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a reçu une subvention de 24 000\$ du ministère de la Famille pour la réalisation de la politique familiale et la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attribue un budget d'élaboration de 24 000\$ qui sera réparti sur une période n'excédant pas 21 mois et que madame Marie-Noëlle Richard soit désignée pour la coordination du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil autorise la direction générale à déboursier les coûts à même la subvention pour l'élaboration de la PFM et la démarche MADA au fur et à mesure que le projet avance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

12. Aqueduc (information correspondance et résolution)

Informations données par le maire sur l'avancement du projet au cœur du village.

Résolution pour poursuivre le projet actuel d'aqueduc au cœur du Portage

2012-03-34

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage a pris la décision de réaliser le projet actuel en 2012;

CONSIDÉRANT QUE la période d'appel d'offres se termine le 28 mars 2012 à partir des plans et devis analysés, expertisés et acceptés par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, MDDEP, est faite et en cours de traitement;

CONSIDÉRANT QUE pour se terminer en novembre 2012, les travaux doivent commencer tôt ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour élaborer une autre phase afin de desservir davantage de citoyens, et ce après le début des travaux du projet actuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait faire une étude préliminaire de l'alternative de branchement avec l'aqueduc de Rivière-du-Loup et que cette étude évalue les coûts à 10 millions \$ pour desservir environ soixante résidences de plus;

CONSIDÉRANT QUE la question des coûts d'achat d'eau (\$/m³) auprès de Rivière-du-Loup et la méthode de calcul du volume consommé pour l'aqueduc portageois du secteur du Parc de l'Amitié est toujours devant la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la ville de Rivière-du-Loup d'annexer le territoire portageois du club de golf est toujours devant la Commission municipale du Québec et que le golf a fait sa demande d'annexion suite à la condition imposée par Rivière-du-Loup : « pas d'eau potable par Rivière-du-Loup sans demande d'annexion »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE des données de l'étude préliminaire de l'alternative d'approvisionnement à partir de l'aqueduc de Rivière-du-Loup soient partiellement partagées pour ne pas compromettre leur confidentialité compte-tenu de l'appel d'offres en cours;

QU'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage poursuive les étapes nécessaires à la réalisation du projet actuel d'aqueduc au cœur du Portage.

Le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu demande d'inscrire sa dissidence sur ce point.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2012-03-35

13. Transfert de programme FIMR –PIQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait fait une demande au programme FIMR et qu'un Protocole d'entente a été signé en décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour ce programme doivent être terminés en date du 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés après cette date au cours de l'été 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des appels d'offres pour ce projet est le 28 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil autorise le transfert du programme FIMR du MAMROT au PIQM pour continuer la suite des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14. Avis de motion sur le règlement municipal obligatoire portant sur l'utilisation de l'eau potable

Un avis de motion est donné par la conseillère, madame Jacqueline Poirier pour l'adoption, lors d'une prochaine séance d'un règlement obligatoire portant sur l'utilisation de l'eau potable.

15. Résolution pour la demande annuelle au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2012-03-36

CONSIDÉRANT QUE LE PAARRM exige que les travaux soumis à la demande d'aide doivent être réalisés pour améliorer la sécurité de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait adopté en 2011 une résolution #2011-11-1039 pour faire des appels d'offres afin de trouver une firme pour produire un avis technique et trouver la façon pour refaire le talus fragilisé de la route du Fleuve dans le secteur du Rocher Malin;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet avis est admissible puisque ce sont des frais inhérents pour la préparation de plans et devis afin de réparer la route fragilisée dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage transmet une demande de subvention dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal pour des frais de préparation d'avis technique pour effectuer des travaux admissibles tels que le remplacement ou la construction de bordure, d'accotement et de mur de soutènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup

Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur fait état de la dernière réunion de KamLoup de février.

17. Résolution pour signer l'entente avec la Régie Kamloop sur le partage d'équipement de communication de Notre-Dame-du-Portage

2012-03-37

CONSIDÉRANT QUE la Régie de protection incendie Kamloop désire utiliser le système de communication situé sur le territoire de Notre-Dame-Du-Portage afin d'assurer la couverture de ses communications sur l'ensemble de son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-Du-Portage accepte de partager ce lien de communication.

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit.

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de protection incendie Kamloop s'engage durant l'année 2012 à changer le répéteur présentement existant pour un répéteur de type numérique (Kenwood NXR-710K). La Régie demeure propriétaire de ce dit répéteur. L'ancien répéteur demeure la propriété de la municipalité de Notre-Dame-Du-Portage et sera remis à la direction de celle-ci lors de l'installation du nouvel équipement.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de protection incendie Kamloop s'engage à faire les programmations nécessaires lors de l'installation du nouveau répéteur, aux radios portatifs appartenant à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

CONSIDÉRANT QU'en cas de départ de la Régie de protection incendie Kamloop ou de cessation de contrat, le nouveau répéteur demeure la propriété de la Régie.

CONSIDÉRANT QU'en cas de bris, la Régie de protection incendie Kamloop s'engage à faire l'entretien et les ajustements nécessaires au bon fonctionnement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage assure le bon fonctionnement et les réparations des radios portatifs leur appartenant.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-Du-Portage assure le déneigement du site, tel que convenu avec la Garde Côtière Canadienne.

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à la licence du CRTC seront partagés de part égale entre la Régie de protection incendie Kamloop et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage sous forme de facturation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil, autorise le maire et la direction générale à signer l'entente avec la régie KAmloop pour le partage d'équipement de communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

18. Avis de motion pour un règlement incendie

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur, Réjean Beaulieu pour l'adoption, lors d'une prochaine séance d'un règlement sur la prévention en incendie.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

19. Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Demande de PIIA

2012-03-38

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis d'abattage d'arbres situé sur un terrain de la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5625 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les arbres qui seront enlevés sont très envahissants sur la demeure du propriétaire ainsi que sur celle du voisin;

CONSIDÉRANT QUE les arbres seront remplacé par d'autres arbustes;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2011-5625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-03-39

Demande de PIIA

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation d'un bâtiment situé sur la route du Fleuve (523, route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5590 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation favorable pour l'ensemble des rénovations du devis à l'exception du fascia et du soffite où il est recommandé que l'inspecteur revoie les propriétaires pour plus d'informations :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2010-5590 sans donner toute suite l'accord pour le fascia et le soffite;.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-03-40

Demande de PIIA

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation d'un bâtiment situé sur la route du Fleuve (525, route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5644 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement des colonnes en aluminium de la galerie avant ne rejoint pas les objectifs du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation non favorable concernant les colonnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, Stéphane Fraser :

QUE le conseil n'accepte pas la demande de permis #2012-5644 se rapportant au PIIA. .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-03-41

Demande de PIIA

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation d'un bâtiment situé sur la route du Fleuve (241, route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé ne rejoint pas les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation non favorable et qu'il recommande que l'inspecteur revoie les propriétaires pour échanger plus d'informations sur ce projet :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil demande à l'inspecteur de revoir les propriétaires pour échanger plus d'informations sur ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Demande de PIIA

2012-03-42

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation d'un bâtiment situé sur la route du Fleuve (882, route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5647 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation favorable pour l'ensemble des rénovations :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2012-5647.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

20. Bilan du mois de février en loisirs

Point remis au prochain mois.

21. Résolution de demande d'aide financière pour la fête nationale du Québec 2012

2012-03-43

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le coordonnateur aux loisirs, monsieur Keven Lagacé, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de cette fête à l'été 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

CORRESPONDANCE

22. Sureté du Québec

2012-03-44

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil donne un montant de 150\$ au projet IMPACT 2012 organisé par la SQ dans le cadre d'une activité de sensibilisation pour les jeunes mettant en scène un grave accident de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

- 2012-03-45** **23. Demande d'autorisation pour un jardin sur un terrain municipal**
CONSIDÉRANT QU'une demande, de la part de l'occupant du 556, rue de la Colline est parvenue à la Municipalité.
- CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à demander au conseil municipal la permission de pouvoir continuer à faire un jardin sur le terrain de la Municipalité adjacent au leur tel que le faisait l'ancien propriétaire et tel qu'ils l'ont fait l'an passé après une autorisation du conseil;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier ;
- QUE le conseil autorise le propriétaire du 556, rue de la Colline à empiéter sur les terrains municipaux pour faire son jardin pour l'été 2012, mais avise le propriétaire que le projet du réseau d'aqueduc du centre du village peut nuire à la récolte du jardin tout dépendamment de la date du début des travaux.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
-
- 2012-03-46** **24. Association Canadienne pour la santé mentale**
CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épauler Alain Térieur! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien en sécurité c'est important »;
- CONSIDÉRANT QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;
- CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;
- CONSIDÉRANT QUE nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalité qui soutiennent notre organisation cette année;
- EN CONSÉQUENCE, je Louis Vadeboncoeur, maire de Notre-Dame-du-Portage proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012 Semaine de la santé mentale dans la ville de Notre-Dame-du-Portage et incite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.
- La conseillère, madame Jacqueline Poirier propose et appuyé par le conseiller monsieur Réjean Beaulieu que le conseil proclame cette semaine.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
-
- 2012-03-47** **25. Ministère des Transport du Québec – permis d'intervention**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU 'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller , monsieur Stéphane Fraser que la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2012 et qu'elle autorise l'inspecteur municipal à signer les permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

26. Approbation des autorisations de dépenses

2012-03-48

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyer par la conseillère Jacqueline Poirier :

Que toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – Mars 2012» et totalisant un montant de 25 079.55\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27. Approbation des comptes à payer

2012-03-49

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyer par le conseiller monsieur Stéphane Fraser :

Que tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de février 2012 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisées à certifier à cette fin ladite liste au montant de 195 896.50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28. Période de questions

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

29. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Stéphane Fraser, la séance est levée à 21h30.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboceur

Annie Lemieux, g.m.a.